



# Pétition

## Toujours plus d'efforts pour les salariés et moins de remerciements, ça suffit !

### 1er mai et autres jours fériés :

La Direction refuse de payer les jours fériés non travaillés en sortant de son chapeau une règle appelée : le "*Tant pis - Tant mieux*". Je ne travaille pas, tant pis, je ne suis pas payé. Je travaille, tant mieux je suis payé.

Cette "soi-disant règle" ne peut pas fonctionner car aujourd'hui, personne à LDC Bourgogne, ne peut dire "qui" aurait dû travailler ce jour-là !

Qu'à cela ne tienne, notre Direction a inventé une nouvelle règle, il faut avoir travaillé "Tant" de samedis par an suivant si vous êtes CDI ou CDD, et si vous atteignez ce chiffre alors votre jour férié vous sera payé !?

#### Que dit le Code du Travail ?

Si le jour férié chômé tombe un jour qui aurait dû être travaillé :

- pour le 1er mai, le salaire habituel est maintenu quelle que soit l'ancienneté des salariés ;

- pour les autres jours fériés, le salaire habituel est maintenu

### Classifications :

Alors qu'il y a déjà un gros retard et un grand nombre de postes sous classés, **la Direction est en train de créer un intitulé de poste, interservices, qui s'appellerait "Opérateur de Production" avec un coefficient au plus bas (130) ce qui lui permettrait de :**

- Mettre la polyvalence entre tous les services
- Ne pas reconnaître la polyvalence
- Abaisser les coefficients d'un grand nombre de salariés

**Les efforts pour les uns... Les profits pour les autres...**

**Ça suffit !!!**

**Nous, salariés soussignés, demandons à la Direction de cesser ces remises en cause incessantes de nos acquis sociaux, et demandons à être payés pour nos jours fériés tombant un samedi, et demandons que les coefficients sous-classés soient remis à niveau et que la polyvalence soit reconnue au lieu d'être méprisée et bafouée ! Si la Direction reste sourde à nos demandes, alors nous nous engageons à agir collectivement sous d'autres formes.**

**NOM**

**PRENOM**

**SIGNATURE**